

DECLARATION FINALE

Nous, représentants de la Coordination de la Plateforme de la Société Civile Djiboutienne sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels

1. **Considérant**, que la République de Djibouti a déclaré son attachement aux principes des Droits de l'Homme, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et a affirmé par la même que leurs dispositions font partie intégrante de la Constitution.
2. **Ratifiant**, le 05 Novembre 2002, le Pacte International relatif aux Droits économiques, Sociaux et Culturels, la République de Djibouti intègre dans son Droit interne les droit reconnus dans ledit Pacte, conformément à sa Constitution en vertu des articles 16 et 17 dudit Pacte à présenter régulièrement un Rapport sur la mise en œuvre des droits consacrés à ce Pacte, au Comité des Droits économiques, sociaux et culturels.
3. **Considérant**, que les organisations de la Société Civile, regroupées en Plate-forme, ont participé à la formation du 3 au 4 juin 2013, organisé par **la Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Bureau Régional de la Commission des Droits Humains Basé à Addis Abeba**, au mécanisme de dialogue sur les rapports parallèles au Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, et qui se sont engagées à contribuer à la rédaction du rapport, il s'agit d'apporter en complément au Rapport de nouveaux éclairages sur la situation des Droits Economiques, Sociaux et Culturels en République de Djibouti.
4. **Reconnaissant**, les efforts faits par le gouvernement pour la mise en œuvre de certaines des recommandations aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.
5. **Constatant**, que beaucoup d'efforts restent à faire pour la mise en œuvre complète des recommandations,
6. **Déclarons et affirmons**, solennellement notre volonté et notre disponibilité à œuvrer aux côtés du gouvernement dans le but de l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations.

Pour ce faire,

Voici nos recommandations, et nous demandons à l'Etat d'accorder une attention particulière aux points suivants :

- a. impliquer activement les organisations de la Société Civile dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à travers de programmes transversaux.
- b. Encourager l'Etat à appuyer la société civile pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans la réduction de la pauvreté.
- c. **Prendre des mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les points et les solutions proposées dans notre rapport soient examinés et traités dans la mesure du possible.**

Droit à la Santé : Le monopole par les pharmacies de la place des produits pharmaceutiques non génériques constituent un obstacle à la population vulnérable, l'accès à ses médicaments non génériques coutent très chers, et ne sont pas vendus à l'unité, nous demandons au ministère concerné par la question d'étudier cette doléance, afin que les pharmacies puissent commercialiser les produits génériques mais de qualité.

Education :L'échec scolaire doit être au centre des débats à Djibouti puisque Le Président de la République, conscient de cette problématique, l'avait inscrite comme une de ses priorités dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté et ainsi encourager la mobilisation de tous les acteurs à l'éradiquer et promouvoir une école de la réussite, afin de ne laisser personne sur le bord de la route, **une série de propositions ont été formulées dans le rapport.**

Eau : Une répartition équitable de cette ressource dans différents secteurs de la ville. L'amélioration de qualité d'eau dans la ville, source de santé publique. L'amélioration de l'accès à l'eau en milieux périurbains et ruraux.

La Lutte contre la pauvreté et le droit à un niveau suffisant : Malgré la mise en place, par le gouvernement, d'une loi sur la concurrence, la répression de la fraude et la protection du consommateur, les opérateurs économiques et en particulier les détaillants continuent toujours leurs pratiques inflationnistes. Les hausses des prix touchent plus particulièrement la population vulnérable, **les solutions proposées sont mentionnées dans notre rapport.**

Droit à la Sécurité Sociale : La Caisse de Sécurité Sociale à Djibouti rencontre des difficultés pour recouvrir les impayés depuis plusieurs années en provenance des institutions autonomes. Cette situation met en difficulté non seulement le service en charge de la sécurité sociale des travailleurs mais l'ensemble des salariés avec leurs familles pour les soins. Les salariés en âge de partir à la retraite rencontrent aussi une difficulté pour sortir, compte tenu des impayés cumulés, nous demandons au ministère concerné de traiter cette demande avec beaucoup d'attention.

Handicapés : La mise en place de statistique officielle, La création d'une institution publique chargée exclusivement des handicapés. La d'espaces ou d'accès réservés aux personnes handicapés (secteurs public et privé).La mise en place d'une politique d'intégration et d'insertion professionnelle des personnes handicapées, des propositions ont été également proposées.

Genève, le 11 novembre 2013

Par les représentants de la Coordination de la Plateforme

de la Société Civile Djiboutienne sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels